



*Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine (UA).*

*36ème session du conseil des droits de l'Homme*

## **EPU: TUNISIE**

21 septembre 2017

*Intervenant: Maxime Opsvik Ferreira*

La RADDHO souhaite la bienvenue à la délégation Tunisienne au 3ème cycle de l'EPU, elle salue les progrès accomplis par le pays dans sa transition démocratique après son 2ème examen en 2012. Ces acquis obtenus par le pays constituent sans aucun doute un exemple de réussite et bonne pratique de transition à citer parmi les pays qui ont été affectés par le printemps arabe.

La RADDHO a constaté une évolution significative en Tunisie grâce à l'engagement et à la détermination des acteurs de la société civile qui a contribué à la création d'un cadre constitutionnel pour la promotion et la protection des droits de l'homme ainsi que la mise sur pied de nouvelles institutions pour garantir les droits fondamentaux des citoyens.

La RADDHO est satisfaite de la coopération de la Tunisie avec les 15 titulaires de mandat au titre de procédures spéciales. Cette coopération est le fruit des réformes du système pénal permettant désormais à la Croix rouge d'effectuer des visites dans les prisons en vue d'apporter de l'aide pour améliorer les conditions de détention.

Par ailleurs, la RADDHO tient à souligner que l'engagement du Ministère de l'intérieur à abolir sa centrale de détention et à mettre un terme à toutes les mesures de détention secrète, de torture et de mauvais traitements doit se traduire concrètement par les faits tout en s'assurant que les forces de l'ordre responsables d'abus soient poursuivis.

Historiquement, la Tunisie était un pays exemplaire en Afrique et dans le monde Arabe en terme du respect et de la promotion des droits de la femmes. La RADDHO s'étonne par le fait qu'il ya de plus en plus de regression en matière du respect des droits fondamentaux de la femme. C'est pour quoi la RADDHO demande au pays de ratifier très rapidement le Protocole de Maputo de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique.

De plus la RADDHO encourage le pays à prendre des mesures appropriées pour lutter contre le chômage des jeunes tout en remédiant leur faible participation au processus politique.

En conclusion, la RADDHO invite la Tunisie de veiller à ce que les mesures de sécurité prises dans le cadre de l'état d'urgence ou des lois antiterroristes préservent les droits fondamentaux des suspects, des détenus et de leur famille.

Merci pour votre attention.